Ce document constitue un outil de documentation et n'engage pas la responsabilité des institutions

►B

RÈGLEMENT (CE) Nº 527/2003 DU CONSEIL

du 17 mars 2003

autorisant l'offre et la livraison à la consommation humaine directe de certains vins importés d'Argentine susceptibles d'avoir fait l'objet de pratiques œnologiques non prévues par le règlement (CE) nº 1493/1999

(JO L 78 du 25.3.2003, p. 1)

abrogé par:

	Journal officiel		
	n°	page	date
Règlement (UE) nº 1229/2011 du Parlement européen et du Conseil du 16 novembre 2011	L 326	18	8.12.2011

La dernière version consolidée avant abrogation est disponible sous le lien suivant:
http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2003R0527:20070101:FR:PDF